



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017**

Convoqué le vendredi 24 novembre 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

**AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION**  
**D'OBJECTIF TRIENNALE POUR LA PERIODE 2018/2021 AVEC**  
**OBJET : MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'OFFICE DU TOURISME**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude .....	Procuration
GUIDINI-SOUCHE Johanne .....	Procuration
PARDO Bernard .....	Procuration
KADRI Zahia .....	Procuration
PARLANI René .....	Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène .....	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 28
Nombre de pouvoirs	: 06
Absent à la séance	: 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

L'Office du Tourisme a été créé le 16 septembre 1991, conformément à la loi de 1905 sur les associations, pour assurer un service d'intérêt public, l'accueil et l'information touristique et ce, dans le cadre de la délégation de la compétence communale sur le Tourisme.

Il s'est également efforcé, pendant toutes ces années, de susciter l'animation indispensable à son rayon d'action et a contribué à la défense et à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales, ainsi qu'au tourisme industriel.

Enfin, il a participé activement à la promotion de la ville et à la valorisation de son patrimoine.

Dans ce cadre, la ville a accompagné cette association par le versement annuel d'une subvention de fonctionnement, accompagnée ponctuellement de subventions exceptionnelles lorsque la nécessité se faisait sentir pour l'organisation d'évènements importants.

La ville souhaite renouveler et confirmer son engagement avec l'Office du Tourisme en affirmant son attachement et sa confiance à cette structure en signant une convention triennale.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention triennale pour la période 2018/2021 permettant la fixation d'objectifs de partenariat pour l'Office du Tourisme.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DECIDE :

**ARTICLE UNIQUE** : De signer une convention triennale pour la période 2018/2021 avec Monsieur le Président de l'Office du Tourisme permettant la fixation d'objectifs de partenariat pour l'association.

Le Maire de Gardanne,

**Roger MEI**

**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 01 DEC. 2017

AFFICHÉE LE : 01 DEC. 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 01 DEC. 2017